

# Association des médecins cantonaux suisses (AMCS)

Annalis Marty-Nussbaumer

## Qui sommes-nous?

L'association des médecins cantonaux suisses (AMCS) réunit les médecins cantonaux.

## But de l'association

Conformément à ses statuts, l'AMCS a vocation à promouvoir l'échange mutuel de l'information, le débat et la réflexion au sujet des missions communes, l'élaboration des consultations et des propositions de portée nationale à l'attention de la Conférences des directeurs de la santé, du Département fédéral de l'intérieur, de l'Office fédéral de la santé publique et d'autres instances.

## Missions et activités de l'association

L'association est constituée d'un petit groupe d'acteurs médicaux très engagés qui se consacrent au niveau cantonal à toutes les questions ayant trait à la santé publique. Les différents membres disposent de compétences spécifiques propres et sont ralliés à la société de discipline médicale correspondant à leur spécialité. Le comité directeur de l'AMCS organise de son propre chef la formation continue de ses membres.

## Missions et activités des médecins cantonaux

En vertu des bases légales fédérales, les médecins cantonaux traitent des dossiers suivants: prévention, lutte et surveillance des maladies infectieuses, octroi d'autorisation et suivi dans le cadre de la consommation de stupéfiants sur avis médical, autorisation d'hospitalisations extra-cantoniales, surveillance des professions médicales.

En raison des différences entre les législations cantonales, les missions confiées aux médecins cantonaux diffèrent quelque peu d'un canton à l'autre des missions susmentionnées, définies au niveau fédéral.

Les services médicaux cantonaux ont, entre autres, la charge de délivrer les autorisations à exercer (surveillance et contrôle inclus) pour les médecins et les professions paramédicales, de promouvoir la santé et la prévention, de traiter des problèmes de dépendance, des questions de statistiques sanitaires et de couverture médicale et des questions relatives au service sanitaire coordonné etc. Par ailleurs, ils conseillent le gouvernement au sujet de la santé publique, infor-

ment les politiciens et la population et mettent en réseaux les différents acteurs du domaine de la santé publique.

## Les particularités de la mission des médecins cantonaux

Outre leur fonction de surveillance, les médecins cantonaux représentent, dans le cadre de la loi et dans certains domaines, une autorité décisionnelle en matière de police de la santé. Dans d'autres secteurs, ils incitent à de nouvelles évolutions ou assurent le suivi de procédures actuellement en cours dans la santé publique. Intermédiaires importants de notre système de santé, ils assurent le lien entre les partenaires cantonaux et les autorités nationales. Praticiens de la santé publique, ils mettent en œuvre des directives de normes nationales et internationales au niveau cantonal. Des actions concrètes sont organisées sur la base de concepts scientifiques fondés sur des preuves. L'association réunit sous un même toit une multitude d'expériences pratiques et de compétences spécifiques issues des domaines et des «recoins» de la santé les plus divers. L'activité des médecins cantonaux s'inscrit dans un contexte calé entre la médecine, le système de santé, la politique, le droit et l'économie. Précisément en raison de ces différentes approches et points de vue, cette activité passionnante regorge de défis et d'enjeux. Par ailleurs, notre profession est enrichie par la confrontation permanente à de nouveaux thèmes et sujets problématiques ainsi que par l'élan que donnent de nouvelles découvertes scientifiques.

## Nos services

L'AMCS s'engage au service des collègues et confrères qui ont rejoint nos rangs et les épaulent dans l'accomplissement de leur mission.

## Notre engagement

- Nous sommes les spécialistes de santé publique dans les cantons!
- Nous sommes les praticiens dans le domaine de la santé publique!
- Ensemble, nous sommes garants de la santé de la population et nous nous épaulons mutuellement.

Correspondance:  
Dr Annalis Marty-Nussbaumer  
MPH, Spécialiste FMH en  
pédiatrie et FMH en prévention  
et santé publique  
Présidente de l'AMCS  
Services médicaux cantonaux  
de Lucerne  
Meyerstrasse 20  
CH-6002 Lucerne  
Tél. 041 228 60 88  
Fax 041 228 67 33  
[annalis.marty@marty.lu.ch](mailto:annalis.marty@marty.lu.ch)